

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT INDRE ET LOIRE  
COMMUNE DE LOUANS**

**Compte rendu de séance  
Séance du 12 Février 2018**

L' an 2018 et le 12 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GOUGET Micheline, Maire.

**Présents** : Mme GOUGET Micheline, Maire, M. MALSERGENT Jean-Louis, M. VAH Michel, M. BROUSSEAU Hubert, M. VAH Jean-François, M. FOUSSIER Fabien, M. BARON Benoist, M. AUBERT Thomas, Mme LANGEVIN Christine

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme DUBREUIL PICHON Claude à Mme GOUGET Micheline, M. FALLOURD Ludovic à M. AUBERT Thomas

**Excusé** : M. LEROUX Eric

**Absent** : M. PLOTON Pascal

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 08/02/2018

**Date d'affichage** :

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BROUSSEAU Hubert

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

I - Rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 : semaine 4 jours / 4 jours 1/2

II - Horaires de l'école pour la rentrée 2018-2019

**I - Rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 : semaine 4 jours / 4 jours 1/2**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit faire une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour le retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018-2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** à la majorité (8 voix POUR et 3 abstentions) la proposition de la nouvelle organisation des 4 jours de l'école maternelle et élémentaire de la commune applicable à la rentrée scolaire 2018-2019.

**AUTORISE** Madame le Maire à soumettre cette nouvelle organisation au DASEN.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 3)

## **II - Horaires de l'école pour la rentrée 2018-2019**

D'après les enseignantes, les élèves étant plus disponibles et à l'écoute pour les apprentissages le matin, elles souhaitent organiser la journée de classe ainsi : 8h30-12h / 13h30-16h.

Suite à l'enquête des enseignantes auprès des familles, le résultat est le suivant :  
43 retours de l'enquête :  
27 sont favorables, 7 sont défavorables et 9 n'ont pas de préférence.

Ainsi les nouveaux horaires des temps scolaires et périscolaires pour les classes maternelle et élémentaires seraient les suivants :

Heure	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H30 – 8H30	Accueil Périscolaire			
8H30-12H	Temps scolaire			
12H-13H30	Pause méridienne 1h30			
13H30-16H	Temps scolaire			
16H-18H30	Accueil Périscolaire			

6 heures / jour

24 heures / semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** à la majorité (10 voix POUR et 1 abstention) les nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2018-2019,

**AUTORISE** Madame le Maire à soumettre ces nouveaux horaires au DASEN.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

En mairie, le 13/02/2018  
Le Maire  
Micheline GOUGET